

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du 15 au 21 septembre 1897.

BÂTIMENTS DE COMMERCE ENTRÉS.

- 18 septembre. Goëlette française *Ina*, venant de Makatea en 2 jours ; 8 passagers : MM. Oscar Johnston, anglais ; Andresen, américain, et 6 indigènes.
 18 septembre. Goëlette française *Tahitienne*, venant de l'île Penrhyn en 10 jours ; 6 passagers : M. Orls Johnston, anglais, et 5 indigènes.
 19 septembre. Goëlette française *Gauloise*, venant des Marquises avec escale à Fakarava ; 3 passagers : M^e Mali, M^e Nouveau et un enfant.

BÂTIMENTS DE COMMERCE SORTIS.

- 15 septembre. Goëlette française *Irène*, allant aux Tuamotu.
 15 septembre. Goëlette française *Eunice*, allant aux Tuamotu.
 15 septembre. Goëlette française *Matena*, allant aux Tuamotu ; 6 passagers : M. Garnier, capitaine de Port, sa femme, deux enfants, et 2 indigènes.
 15 septembre. Goëlette française *Huahine*, allant aux îles-Sous-le-Vent ; 8 passagers indigènes.
 16 septembre. Goëlette du protectorat anglais *Nga Maru Ariki*, allant aux Tuamotu ; 8 passagers : MM. Lanteires, français ; Gouding, Miller, Hatit, américains, et 4 indigènes.
 17 septembre. Goëlette du protectorat français de Rurutu *Manureva*, allant à Rurutu ; 38 passagers indigènes.
 18 septembre. Goëlette française *Louise-Amélie*, allant à Mangareva ; 12 passagers : M. Micheli et son fils, italiens, et 10 indigènes.

ANNONCES

AVIS

MM. KENNEDY & FRITCH ont le plaisir d'annoncer au public que le vapeur *Homer* et un autre viennent d'être subventionnés pour le service officiel de transport de la correspondance et des passagers entre Papeete et San Francisco.

Ces vapeurs feront un service régulier de 28 jours, transportant les passagers et marchandises au plus bas prix.

Le vapeur *Homer* quittera San Francisco le 16 octobre prochain et l'autre vapeur le 13 novembre suivant, les départs se feront tous les 28 jours.

Le voyage d'aller (Papeete à San Francisco) s'effectuera en 21 jours et le retour en 19 jours en touchant chaque fois aux îles Marquises (Taiohae), raccourcissant de beaucoup la traversée entre les deux ports et faisant bénéficier le commerce d'un aller et retour de 48 jours, au lieu de 90 jours nécessités actuellement.

Les fruits et légumes venant de San Francisco pourront être reçus à Papeete dans de bonnes conditions de conservation et c'est le but et le désir des promoteurs de la ligne de démontrer la possibilité de l'envoi de fruits du pays à San Francisco.

Les deux vapeurs seront éclairés à la lumière électrique et munis de glacières et salles de bains, et posséderont autant que possible tous les aménagements modernes, le but des entrepreneurs étant de toujours essayer d'améliorer le service et de contribuer au confort des passagers et au transport rapide des marchandises.

Pour fret et passages :

S'ADRESSER A

MM. KENNEDY & FRITCH, négociants,
Quai du Commerce, — Papeete.

NOTICE

Messrs KENNEDY & FRITCH have the pleasure of announcing to the public that the steamer *Homer* and a companion have been subsidised as the regular mail carriers between San Francisco and Papeete.

These steamers will make a regular 28 days service between San Francisco and Papeete and convey freight and passengers at lowest rates.

The steamer *Homer* will leave San Francisco on October 16th and her companion on November 13th and one of said steamers every 28 days thereafter.

It is expected that the trip down will require about 19 days and the trip up 21 days, touching at Marquesas both ways, thus shortening the sea voyage between ports and giving merchants the benefit of 48 days for a round trip to San Francisco, instead of 90 days as heretofore.

San Francisco fruits and vegetables may be landed in Papeete fresh and wholesome and it is the aim and desire of the promoters to demonstrate the feasibility of sending Island fruits to San Francisco.

Both steamers will be fitted out with electric lights, ice chests and bath rooms, and all modern conveniences, and it will be the constant aim of the management to improve the quality of the service and in every way contribute to the comfort of passengers and quick transit of freight.

For freight and passenger rates

APPLY TO

9—4-4

Messrs KENNEDY & FRITCH.

Papeete.

À LOUER

Une vaste propriété, sise à Pare, quartier de Pirae, dite Plantation Labbé.

S'adresser à M^e H. Langomazino, défenseur à Papeete.

11-2-2

REVENDICATIONS DE PROPRIÉTÉS

(Décret du 24 août 1887.)

Suivant déclaration reçue le 8 novembre 1888 par le conseil du district de Rotoava Fakarava, la dame Uratua Reitere a Teubi revendique la propriété exclusive d'une moitié des terres Vahiveku et Tekarenapoto, sises audit district de Rotoava.

Cette terre est bornée, savoir : 1^e du côté de la mer, par la mer au large ; 2^e du côté de l'intérieur, par la mer (coté du lagon) ; 3^e du côté du district de Tetamanu, par la terre Teruanatu ; 4^e du côté du district de Rotoava, par la terre Vahiveku.

9549

Mai te au i te parau faaite raa i farii hia mai i te 8 novema 1888 e te apoora no te mataeinaa ra no Rotoava Fakarava, te titau nei ia te vahine ra o Uratua Reitere a Teubi ia riro oia ei fatu manu no afa i na fenua ra o Vahiveku et Tekarenapoto, e vai i roto i taua mataeinaa ra i Rotoava.

E moti te i te pae i tua, oia hoii : 1^e i te pae i tua, i te miti i tua ; 2^e i te pae i tua, i te mataeinaa ra o Tetamanu, i te fenua ra o Teruanatu ; 3^e i te pae i tua, i te mataeinaa ra o Rotoava, i te fenua ra o Vahiveku.